



AG/ Non quorum / Decisions

Par **khunmanu**, le **15/07/2013** à **15:54**

MON AG DE COPRO VIENT D'AVOIR LIEU
LE QUORUM N'ETAIT PAS ATTEINT (4838 SUR 10000)
LE SYNDIC A DONC UTILISER L'ARTICLE 25 PUIS 24 POUR FAIRE PASSER SES
DECISIONS;
ONT ILS LE DROIT NOTAMMENT POUR LES RECOURS EN JUSTICE POUR CHARGES
NON PAYEES OU CERTAINES DECISIONS NE RENTRANT PAS DANS LES TRAVAUX
D'ENTRETIEN;AUCUN DOCUMENT NI ETAT FINANCIER NI DEVIS NE FIGURAIENT
DANS L'ORDRE DU JOUR;
EST IL NORMAL QUE LE PV SOIT PRE REMPLI AVEC RESOLUTION VOTE A
L'UNANIMITE DES COPRO PRESENTS AVNT TOUT VOTE OU DECISION. JE SUIS
SURPRIS C'ETAIT MA PREMIERE AG;
MERCİ DE VOS REPONSES OU TEMOIGNAGES OU LIENS POUR COMPRENDRE;
JE DOIS AIDER UN AMI COPRO QUI POUR DE VIEILLES CHARGES NON PAYEES DE
2009 SE VOIT CONDAMNE A UNE SAISIE IMMOBILIERE;
KHUNMANU

Par **HOODIA**, le **18/07/2013** à **08:18**

Bonjour,
Rien de ceci ne parait en dehors des règles...